



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance extraordinaire tenue le 25 mai 2026 a adopté le *Règlement 747 décrétant une dépense maximale de 587 100 \$ pour l'acquisition de gré à gré des lots 4 354 480 et 4 354 489 du cadastre du Québec et un emprunt à cette fin.*

Ce *Règlement* entrera en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Farnham ce 27 juillet 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière